

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de  
METZERVISSE

Dossier n° DP 57 465 24N0022

Date de dépôt : 17 avril 2024

Demandeur : Madame GABRIEL Fanny

Pour : **construire une piscine de 18,00 m<sup>2</sup>, démolir partiellement l'abri de jardin et installer des panneaux photovoltaïques sur sa toiture**

Adresse du terrain : **06 rue des Anciens Fours à Chaux  
57940 METZERVISSE**

Affaire suivie par :  
Véronique BERGHMANS  
Tel : 03 82 82 59 26

Le Maire  
À  
Madame GABRIEL Fanny  
6 rue des Anciens Fours à Chaux  
57940 METZERVISSE

Madame,

Par courrier daté du 13 mai 2024, notifié le 15 mai 2024, je vous avais indiqué que votre dossier était incomplet et que vous aviez 3 mois, à partir de la date de notification, pour fournir les éléments demandés.

Or à ce jour les pièces complémentaires fournies le 12 août 2024 n'ont pas répondu à ma demande de pièces manquantes.

Conformément à l'article R 423-39 b du code de l'urbanisme, votre demande fait l'objet d'une **décision tacite d'opposition** depuis le 16 août 2024.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait, le 26 AOUT 2024

Le Maire



Pierre HEINE

L'avis de dépôt de la présente demande de permis, prévu à l'article R 423-6 du code de l'urbanisme, a été affiché en mairie le :

**Délais et voies de recours contre la présente lettre :**

Le (ou les) demandeur(s) peut contester la légalité de la présente lettre dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir\* le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.

*\*(Les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargées de la gestion d'un service public pourront également désormais déposer leur recours et s'adresser par la voie électronique au tribunal à partir d'une application internet dénommée « Télécours citoyens » accessible par le site de téléprocédures <<http://www.telerecours.fr/>>.)*